

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME REUNION DE 2018

Séance du 17 octobre 2018

CD20181017_41
id. 4230

L'an deux mille dix huit, le 17 octobre, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Dans les collèges publics du département, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2018 s'établissent à 10 631 élèves auxquels s'ajoutent les 325 élèves de SEGPA.

Ce sont donc 10 956 élèves qui seront accueillis dans les collèges, soit 333 conegriens en plus, étant précisé que le constat définitif devrait être communiqué fin octobre.

Il est rappelé que le budget global pour l'année 2018 de la politique départementale menée dans le domaine de l'Education s'élève à :

5 096 394 € en fonctionnement et 1 321 156 € en investissement.

A l'occasion de la présente réunion, les ajustements suivants sont proposés :

I – FONCTIONNEMENT

Article 655111 – sous-fonction 221 – dotations de fonctionnement collèges et segpa

Au BP 2018, il avait été inscrit 60 000 € de crédits de paiements se répartissant comme suit :

- 23 000 € pour le transport des élèves du collège Azaña de Montauban vers les installations sportives,
- 17 000 € pour les repas bio au collège François Mitterrand à Moissac,
- 20 000 € pour les repas bio au collège Jean de Prades à Castelsarrasin, dont les demi-pensions relèvent de la Région.

La cité scolaire François Mitterrand à Moissac n'ayant pas répondu à l'appel à projets de la Région Occitanie pour l'intégration de produits bio ou locaux dans la préparation des repas, les crédits inscrits ne sont plus nécessaires.

Toutefois, ces crédits pourraient être réaffectés au transport des élèves du collège Azaña en attendant la livraison de la halle sportive. Au titre de 2019, cette participation sera prolongée le cas échéant jusqu'à la livraison de l'équipement sportif (mars 2019).

Il est proposé donc de modifier la répartition de ces crédits comme suit :

- 40 000 € pour le transport des élèves du collège Azaña vers les installations sportives,
- 20 000 € pour les repas bio au collège Jean de Prades.

Article 6568 – sous-fonction 221.....+ 6 000 €

La demi-pension du nouveau lycée Olympe de Gouges à Montech accueille les élèves du collège Vercingétorix. La Région Occitanie, responsable de la restauration pour tous les élèves, demande au Département de participer à l'achat de plateaux.

Il est proposé donc d'inscrire les crédits de paiements nécessaires, soit 6 000 €.

II – INVESTISSEMENT

Equipement : 1er équipement scolaire

Article 21841 – sous-fonction 221 – AP n° 4848 de 2014+ 50 000 €

Suite à une erreur d'écriture, il est proposé de réinscrire sur cette autorisation de programme la somme de 131 987 €, ce qui la porte à son montant initial de 356 000 € et d'inscrire les crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € au titre de la DM 2018,
- 81 987 € au titre du BP 2019.

nécessaires à l'équipement en mobilier de la demi-pension du collège Pays de Serres à Lauzerte et de la SEGPA du collège Pierre Darasse à Caussade suite aux travaux de restructuration.

Politique d'aides aux communes

- subventions aux communes pour grosses réparations aux bâtiments scolaires (BSRB).

Article 204142– sous-fonction 221.....+ 20 122 €
de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme n° 6037 de 2018

Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme susvisée d'un montant de 20 122 € ce qui la porte à 255 252 € afin d'inscrire en programmation 2018 le dossier de Nohic et les contrats d'équipement des communes de Labastide du Temple et de Saint-Etienne de Tulmont non prévus au budget primitif 2018.

Ces crédits de paiement vont permettre de faire face aux demandes de versement de subvention des communes en fonction de l'avancée des travaux.

- subventions aux communes pour constructions de locaux scolaires (BSCC).

Il est proposé d'inscrire, en programmation 2018, le dossier concernant la construction d'une cuisine centrale par la communauté de communes Terres des Confluences d'un montant de 300 000 € afin de passer ce dossier en commission permanente d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, le montant de ce dossier étant supérieur à 150 000 €, la subvention sera versée en annuités et fera l'objet d'un autre passage en commission permanente afin de valider le montant de l'annuité.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide de modifier la répartition initiale des crédits de la ligne budgétaire 655111 sous-fonction 221 en portant à 40 000 € l'enveloppe relative aux transports des élèves du collège Manuel Azaña vers les installations sportives et en maintenant à 20 000 € l'enveloppe relative aux repas bio au collège Jean de Prades ;
- Ratifie un crédit de 6 000 € concernant la ligne budgétaire article 6568 sous-fonction 221 pour l'achat des plateaux au lycée Olympe de Gouges à Montech qui accueille les collégiens de Vercingétorix dans le cadre de la convention de mutualisation ;
- Approuve, concernant les lignes budgétaires suivantes :
 - article 21841 sous-fonction 221, l'augmentation de l'autorisation de programme n°4848 de 2014 de 131 987 € avec l'inscription des crédits de paiement de 50 000 € en 2018 et 81 987 € en 2019 ;
 - article 204142 sous-fonction 221, l'augmentation de l'autorisation de programme n°6037 de 2018 de 20 122 € avec inscription des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve l'inscription en programmation 2018 des dossiers de demandes de subventions des communes de Nohic, Labastide-du-Temple, Saint-Etienne-de-Tulmont et de la communauté de communes Terres des Confluences.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC